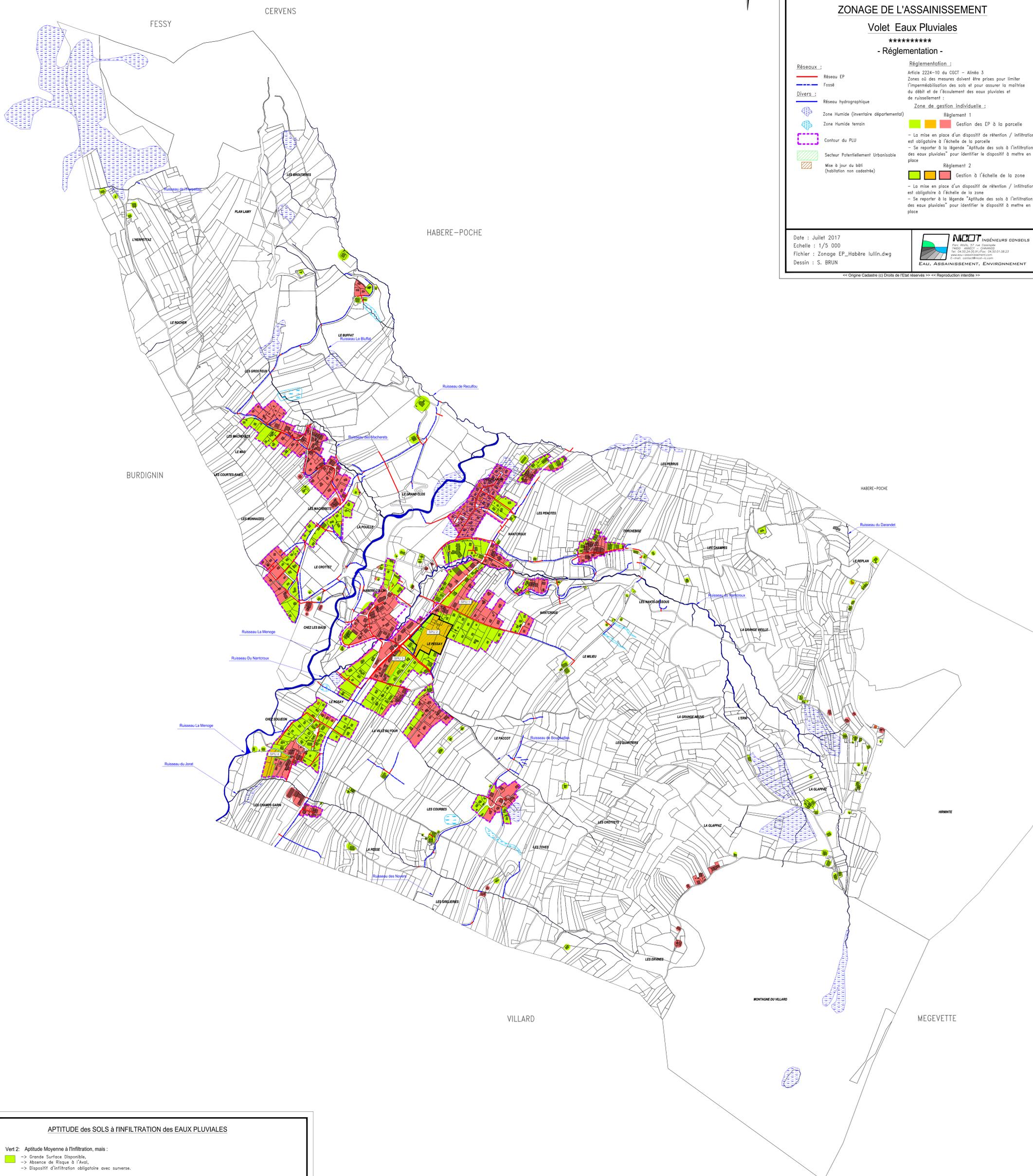


Réseaux :	Réglementation :
— Réseau EP	Article 2224-10 du CGCT - Alinéa 3
— Fossé	Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :
Divers :	Zone de gestion individuelle :
— Réseau hydrographique	— Règlement 1
— Zone Humide (inventaire départemental)	— Gestion des EP à la parcelle
— Zone Humide terrain	— La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle
— Contour du PLU	— Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place
— Secteur Potentiellement Urbanisable	Règlement 2
— Mise à jour du bâti (habitation non cadastrée)	— Gestion à l'échelle de la zone
	— La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone
	— Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Date : Juillet 2017
 Echelle : 1/5 000
 Fichier : Zonage_EP_Habère_lullin.dwg
 Dessin : S. BRUN



<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert 2: Aptitude Moyenne à l'Infiltration, mais :	
—> Grande Surface Disponible,	■
—> Absence de Risque à l'aval,	■
—> Dispositif d'infiltration obligatoire avec surverse.	■
Orange: Aptitude Moyenne à l'Infiltration :	
—> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée ou Permis de Construire par une étude géopédologique à la parcelle.	■
— si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.	■
— si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.	■
Rouge: Aptitude Mauvaise à l'Infiltration (forte densité de l'urbanisation, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages, ...)	
—> L'infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée.	■
—> Dispositifs de Rétention Etanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.	■

